

RESOLUTION 1 - Approbation du Rapport d'Activité 2016

Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport d'Activité.

RESOLUTION 2 - Approbation des comptes 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2016 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

RESOLUTION 3 - Approbation du Rapport Financier 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier, approuve le Rapport Financier qui lui est soumis.

RESOLUTION 4 - Approbation du Rapport Moral et du Rapport d'Orientation 2017/2018

Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral et le Rapport d'Orientation du Président.

RESOLUTION 5 - Affectation des résultats 2016

L'Assemblée Générale approuve le résultat comptable excédentaire de l'exercice 2016, à savoir 587 916 €. Le résultat à affecter, après reprise des résultats 2014 (436 442 €) et après différentes neutralisations (1 116 002 €), est un excédent de 2 140 361 €. Il est affecté comme suit, sur proposition du Conseil d'Administration :

- ◆ **Pour la Vie Associative, déficit de 2 281 325 €** affecté en report à nouveau

- ◆ **Pour la gestion propre (ESAT BAPC + SAP), excédent de 936 887 €**, affecté en report à nouveau

- ◆ **Pour la gestion conventionnée :**
CPOM ONDAM, excédent de 173 782 €, affecté :
- En réserve de compensation des charges d'amortissements → 150 000 €
- En report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (IDR) → 23 782 €

CPOM ESAT, excédent de 944 595 €, affecté en report à nouveau :

- En réserve de compensation des charges d'amortissement → 524 595 €
- En report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (DNUU) → 420 000 €

Etablissements CDI, excédent de 168 729 €, affecté :

- En report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation → 168 729 €

Siège technique, déficit de 18 306 €, affecté en report à nouveau.

- ◆ **Entités Comptables de Retraitement (ECR) :**
ECR Gestion propre, excédent de 2 330 326 €, affecté en report à nouveau.

ECR Gestion conventionnée, déficit de 114 328 €, affecté en report à nouveau.

L'Assemblée Générale autorise les changements d'affectation résultant de l'arrêté des Comptes Administratifs de 2016 par les autorités de contrôle et de tarification.

PROJET DE RÉSOLUTIONS À VALIDER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2017

RESOLUTION 6 - Modification des affectations de résultats

◆ Résultat CDI 2015 :

L'affectation du résultat 2015 des établissements CDI arrêtée par l'Assemblée Générale le 18 juin 2016 est modifiée en fonction des résultats administratifs acceptés par le Conseil Départemental de l'Isère.

	Résultat affecté	Résultat et affectation AG 18/06/2016	Résultat et affectation retenue CDI
		941 147	941 178
Réserve de compensation des charges d'amortissements		420 000	
Réserve de compensation des déficits			
Excédent affecté au financement de charges d'exploitation non reconductibles		521 147	227 000
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation n+2			714 178
RAN Déficitaire			

RESOLUTION 7 - Convention

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues aux articles L612-5 du Code de Commerce et L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, approuve les conventions conclues avec les administrateurs et les directeurs.

RESOLUTION 8 - Investissements 2016

L'Assemblée Générale approuve les investissements non financiers réalisés sur l'exercice 2016 dont le total s'est élevé à 13 118 124 € net, auxquels s'ajoutent 241 167 € de chantiers en cours (portant ce poste d'immobilisations en cours à 267 613 € au 31/12/2016).

RESOLUTION 9 - Budget de fonctionnement 2017

L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires décidées par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2016.

RESOLUTION 10 - Plan Pluriannuel d'Investissements

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées dans le cadre des PPI et retracées dans les comptes annuels et le rapport de gestion et autorise les investissements et les financements relatifs dans le cadre de ce plan.

Elle autorise le Conseil d'Administration à mettre en œuvre une modulation et une adaptation de celui-ci, au regard du fonctionnement de l'Association, et statue sur la réalisation de ces plans, lors de la prochaine Assemblée Générale.

RESOLUTION 11 - Cotisation 2018

Pour l'exercice 2017, la cotisation annuelle de base est reconduite (pour la 9^{ème} année consécutive) à 140 Euros pour les membres actifs. Une réduction de 50 % de ce barème sera appliquée sur demande écrite selon le barème ci-dessous.

	Montant
Parents, Tuteur, Famille accueil Personne handicapée, Amis	MEMBRE ACTIF 140 €
Parents divorcés	MEMBRE ACTIF, 1/2 TARIF 70€ par parent
Réduction pour difficultés financières sur justificatifs	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€

Membre titulaire d'une rente survie Unapei contraint d'adhérer directement à une autre association affiliée à l'Unapei (sur justificatif d'adhésion à l'autre association affiliée)	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€
Membre d'honneurs	MEMBRE ACTIF, 0 €

Il est rappelé que le paiement de la cotisation est une condition d'adhésion à l'Association et de droit de vote.

En 2017, il est proposé aux adhérents de pouvoir régler leur cotisation par prélèvement unique annuel ou par 10 mensualités.

RESOLUTION 12 - Délégation pour l'adaptation et la gestion des structures et pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets 2018

L'Assemblée Générale habilite le Conseil d'Administration et son Président à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création et/ou à la gestion de nouvelles structures ainsi qu'à l'évolution, l'adaptation et la restructuration des Etablissements et Services existants de manière à répondre de façon optimale aux besoins des personnes en situation de handicap en conformité avec les règlements administratifs et financiers en vigueur. Pour cela, elle autorise le Président à demander toute ouverture ou clôture de comptes bancaires qu'il juge nécessaire et à en donner procurations sous sa responsabilité.

L'Assemblée Générale donne délégation, avec possibilité de subdélégation, au Conseil d'Administration pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets des Etablissements et Services, ainsi que le budget de l'association, pour l'année en cours et pour l'année 2018, et les communiquer aux autorités compétentes.

RESOLUTION 13 – Opérations relatives à l'article 10 des Statuts

Pour mémoire, rappel de l'Article 10 : Délibérations du Conseil d'Administration relatives aux immeubles

« Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être approuvées par l'Assemblée Générale. »

Descriptif des opérations 2017/2018 permettant la conclusion des projets architecturaux de l'AFIPH :

1) Restructuration des FCI :

L'Assemblée générale approuve la délibération du 26 octobre 2016 qui autorise le regroupement des 8 foyers d'hébergement et du service d'activité jour situés dans le secteur centre Isère en 3 structures implantées sur les communes de Voiron, La Buisse et Coublevie.

2) Aménagement de l'unité Autiste du FAM FV La Monta :

L'Assemblée générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 26 octobre 2016 autorisant le projet de restructuration-extension des locaux de l'unité Autiste du FAM FV La Monta ayant pour but de créer un espace de vie adapté à l'autisme.

3) Acquisition d'une parcelle à La Mure :

L'Assemblée générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2017 qui autorise l'acquisition à titre gratuit faite par la région Auvergne-Rhône-Alpes de la parcelle cadastrée AL387 située sur la commune de La Mure et permettant de faciliter l'accès au nouveau foyer d'hébergement et service d'activités jour.

4) Résiliation par acte authentique du bail emphytéotique de l'IME Le Grand Boutoux :

L'Assemblée générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 26 avril 2017 qui autorise la résiliation par acte notarié du bail signé le 05/04/1996 avec la commune de St Chef au terme duquel était hébergé l'IME du Grand Boutoux.

5) Vente du terrain à St Maurice l'Exil :

L'Assemblée générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 26 avril 2017 autorisant la vente du terrain situé rue Hélène Boucher figurant au cadastre section AB572 et AB250 à l'acquéreur EVALLY Promotion pour le prix de 220 920 euros.

RESOLUTION 14 - Renouvellement du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale est informée que :

→ 2 Administrateurs sortants ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat :

1. Madame Odile ECK, depuis 1993, actuellement administratrice aggro grenobloise
2. Madame Janine VINCENT, depuis 2008, actuellement administratrice déléguée à l'accessibilité

→ 5 Administrateurs sortants demandent le renouvellement de leur mandat :

1. Madame Elisabeth ACHARD, depuis 2014, actuellement administratrice déléguée à l'action associative.
2. Monsieur Daniel NAVE, depuis 2002, actuellement trésorier adjoint
3. Madame Elisabeth PALLEAU, depuis 2014, actuellement administratrice Sud Isère
4. Madame Hélène PHILIPPON-LAVAL, depuis 2014, actuellement administratrice référente Isère Rhodanienne
5. Monsieur Joseph SANCHEZ, depuis 1992, actuellement administrateur délégué à la citoyenneté

→ 2 nouvelles candidatures au CA

- Madame Marie-Pierre Noto, présentée par l'agglomération grenobloise.
- Monsieur Bernard Durillon, présenté par le Centre Isère.

Ces postes sont à pourvoir pour 3 ans.